

QUESTIONS PHYTOSANITAIRES

• Le Canada fait tout son possible pour faire disparaître le virus PVYⁿ des pommes de terre pour permettre la reprise des exportations en provenance de l'Ontario et de l'Île-du-Prince-Édouard. La présence du virus ayant été décelée dans deux envois de pommes de terre en provenance de Californie, le Canada a imposé des restrictions aux envois en provenance des États-Unis.

• Suite à une inspection de routine et à la demande du Canada, le département de l'Agriculture des États-Unis a radié la Best Foods Caribbean Inc., une usine de Porto Rico qui expédie des soupes déshydratées au Canada, en raison de l'insalubrité constatée à l'usine.

A L'ADMINISTRATION

• Dans l'enquête sur les droits compensateurs sur le bois d'œuvre résineux, le département du Commerce a décidé, à la mi-janvier, de ne donner suite qu'à 11 des 334 demandes certifiées d'exclusion soumises par des entreprises canadiennes. L'ambassade a énergiquement protesté contre ce refus arbitraire d'examiner plus à fond les 323 autres demandes légitimes. L'ambassadeur Burney s'est publiquement élevé contre les nombreuses décisions du département du Commerce qui imposent le plus lourd fardeau administratif possible aux défenseurs canadiens. La détermination préliminaire de subvention sera rendue le 24 février. La sélection des membres d'un groupe spécial de règlement des différends est en cours, au sein du GATT, pour entendre la contestation soumise par le Canada en vertu des règles du GATT.

• Le 22 janvier, le département du Commerce amorçait une enquête de droits antidumping contre l'hydroxyde de potassium importé du Canada, du Royaume-Uni et d'Italie. La Commission du commerce international des États-Unis rendra une décision provisoire quant à l'existence d'un préjudice d'ici au 17 février 1992. Si aucun préjudice n'est constaté, l'enquête prendra fin.

• Dans le cas des enquêtes sur les droits antidumping et compensateurs sur le magnésium en provenance du Canada, la décision finale de subventionnement est prévue pour le 12 février. Si on détermine qu'il y a subventionnement, le cas sera soumis à la Commission du commerce international des États-Unis qui devra rendre une décision finale sur le préjudice d'ici la fin mars. La contestation canadienne auprès du GATT se poursuit avec la formation d'un groupe spécial le 27 janvier. Une décision provisoire de dumping du magnésium en provenance du Canada et de la Norvège est aussi attendue d'ici le 12 février.

• Dans son premier énoncé de politique sur les investissements étrangers depuis 1983, le Président Bush a fermement appuyé un régime d'investissements internationaux ouvert et demandé aux nations d'éliminer les entraves à la libre circulation des investissements. Cette déclaration a été faite avant son voyage en Asie au cours duquel la question des obstacles aux investissements était à l'ordre du jour.

• Une entente conclue le 17 janvier avec la Chine signifie que les États-Unis ont réussi à réaliser des progrès au regard de la protection de la propriété intellectuelle avec chacun des trois pays (Chine, Inde et Thaïlande) qui, en avril 1991, faisaient partie, en vertu de l'article 301 du Trade Act, des 'pays étrangers visés en priorité'. Par conséquent, aucune sanction ne sera imposée au cours de l'année contre les pays visés par cette loi. Toutefois, le processus reprend avec la publication, en avril 1992, de la nouvelle liste aux termes de l'article 301.

• Le Président Bush a nommé M. Andrew Card au poste de Secrétaire aux transports. M. Card était l'adjoint de l'ancien secrétaire général de la Présidence, M. John Sununu. M. Card sera remplacé par Henson Moore, ancien Secrétaire adjoint à l'énergie.

• En décembre, le Canada annonçait officiellement qu'il allait verser 35 millions de \$, sur une période de cinq ans, au Fonds multilatéral d'investissement dans le cadre de l'initiative américaine Entreprise pour les Amériques. Au cours de longues négociations,